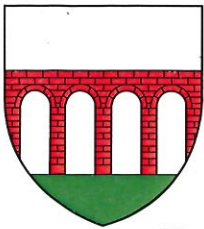


Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE**MANSPACH**

68210

**ARRETE N°8 /2020****portant délégation aux deux adjoints****LE MAIRE DE MANSPACH**SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

07 AOUT 2020

A LA SOUS-PREFECTURE

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Nathalie VERRIER, première adjointe élue le 15 mars 2020 reçoit délégation, à partir du 26 mai 2020 pour régler toutes questions relatives à la relation animation Ecole, Maison de la Nature, Marché, Eglise ; à l'observatoire social et solidaire ; à la communication (bulletin communal, site internet, vie associative) ; à la convivialité et aux manifestations (commémorations, anniversaires, fête de Noël, manifestations sportives) ; à la poursuite de l'organisation d'une évolution générale durable et solidairement soutenable dans le cadre d'un budget affûté ; à l'intercommunalité (CCSAL, EPAGE Largue)

Madame Nathalie VERRIER reçoit délégation de signature pour tout document relatif au fonctionnement de la commune de Manspach.

Article 2 : Monsieur Pascal WIEDEMANN, deuxième adjoint élu le 15 mars 2020 reçoit délégation, à partir du 26 mai 2020 pour régler toutes questions relatives au suivi et à l'organisation de l'entretien du patrimoine communal bâti et aménagé ; à la participation au montage des projets voirie et urbanisme ; à la sécurité générale (assistance SIAEP mobilité, bâti, inondations) ; à la surveillance et au suivi des milieux naturels (pollutions, vandalisme, dépôts, relation directe avec la Brigade Verte), à l'intercommunalité (Brigade Verte, SIGFRA).

Monsieur Pascal WIEDEMANN reçoit délégation de signature pour tout document relatif au fonctionnement de la commune de Manspach.

Manspach, le 12 juin 2020

Le Maire,
Daniel DIETMANN